

**OBJET** : Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du programme d'actions foncières : propriété sise 284 rue Victor Hugo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant

- que L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du Programme d'Action Foncière acquiert pour le compte de la collectivité du patrimoine en vue de réaliser des opérations immobilières et d'intérêt général,
- que le portage par l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la propriété sise 284 rue Victor Hugo arrivera à son terme 1er août 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la Ville à racheter à l'Etablissement Public Foncier de Normandie
  - o le bien situé 284 rue Victor Hugo, Section AP N°229 ainsi que des droits indivis d'un terrain à usage d'espace commun cadastré Section AP n°226,
  - o moyennant le prix de cession de 316 068.72 Euros T.T.C se décomposant :
    - en prix d'acquisition pour 294 000 Euros,
    - en frais d'acquisition pour 3 709.09 Euros,
    - en frais d'actualisation pour 14 681.51 Euros
    - en taxe sur la valeur ajoutée pour 3 678.12 Euros, (soit TVA sur marge de 20%)
- De confier à l'Etude de Maîtres GRUEL, LEPESQUEUR, EPONVILLE-LELEU et LELIEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, \_\_\_\_\_, en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Objet : Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du programme d'actions foncières.

Le programme d'action foncière élaboré avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie définit des délais de portage par périmètre. Ces délais ont été établis conjointement en lien avec les investissements et amortissements financiers de la commune ainsi que les temps de montage des opérations de valorisation foncière (démolition, dépollution).

Le portage du bien sis 284 rue Victor Hugo cadastré Section AP n° 229 arrive à échéance au 1er avril 2026. Une prolongation de portage avec rachat par la Ville au plus tard le 1 août 2026 a été accordé par l'EPFN.